



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progress

Intervention

De Madame la Ministre du Plan à la réunion de Global meeting of Emerging Markets

Virginia

Octobre 2019

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un plaisir d'être avec vous, dans cette réunion, dont le thème porte sur la gouvernance économique mondiale et le rôle plus important des marchés émergents.

Je voudrais remercier les organisateurs de m'avoir invité et les féliciter pour l'organisation de cette importante réunion, qui offre une agréable occasion d'échanges sur un thème qui se situe au cœur des préoccupations de la communauté internationale. En effet, aujourd'hui, l'importance croissante de nouveaux acteurs (pays émergents, acteurs non étatiques) et de nouveaux risques de crises financières impose une réflexion nouvelle sur la gouvernance économique mondiale. C'est pourquoi, je salue votre initiative d'organiser cette rencontre qui vient point à point nommé.

J'ai choisi volontairement de vous présenter la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine et les opportunités de partenariats économiques durables qu'elle est susceptible d'offrir. Ce choix s'explique par le fait que cette initiative majeure de l'Union Africaine, qui a pour socle le développement des échanges, s'inscrit en droite ligne de la préoccupation relative à la nécessaire amélioration la gouvernance économique mondiale. En effet, le développement des échanges et la régulation de l'économie constituent par excellence les domaines d'intervention de la gouvernance économique mondiale.

Mesdames Messieurs,

La Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) est un des douze projets phares et prioritaires du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, agenda qui vise à faire du continent Africain, à l'horizon 2063, une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale ».

Ce projet, comme l'a si bien dit SEM le Président de la République du Niger, champion de la Zone de Libre Echange Continentale, entre dans le cadre du processus d'intégration économique du continent Africain. Il consiste à éliminer tous les obstacles tarifaires et non tarifaires qui limitent les échanges entre les 55 Etats Africains créant ainsi la plus grande zone de libre-échange du monde. Ce faisant les leaders Africains corrigent une des plus grandes injustices dont le peuple Africain est victime, la balkanisation du continent par le fait colonial avec plus de 50 petits Etats sur un même continent, enfermés dans plus de 84 000 kilomètres de frontières.

La ZLECAf en démolissant ces 84 000 km de frontières réalise le rêve porté par plusieurs générations de panafricanistes. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) s'étendra ainsi sur un marché en pleine croissance doté dès le départ de 1,2 milliard de personnes, représentant un produit intérieur brut (PIB) de 2 500 milliards de dollars. Elle permettra d'accroître le commerce intra-africain, qui n'est que de 13% aujourd'hui contre 60% pour l'Europe et 40% pour l'Amérique du Nord, et d'augmenter le poids de l'Afrique dans le commerce mondial actuellement estimé à 2%.

Suite à la désignation en janvier 2017 de SEM ISSOUFOU MAHAMADOU, Président de la République, comme champion de la ZLECAf par ses pairs de l'Union Africaine, cette initiative a connu des progrès rapides et remarquables. C'est ainsi qu'à l'issue des négociations, l'Accord portant Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) a été signé en Mars 2018 par 44 Etats, suivis depuis lors par 10 autres Etats, portant ainsi le nombre de signataires à 54. Cet Accord a été ratifié en un an par plus de

22 Etats, minimum requis pour son entrée en vigueur, ce qui a permis le lancement officiel de la phase opérationnelle de la ZLECAf, le 7 Juillet 2019 à Niamey au Niger. Pour faciliter cette opérationnalisation de la ZLECAf, trois protocoles accompagnent d'ores et déjà l'Accord : les protocoles sur le commerce des marchandises, le commerce des services et le mécanisme de règlement des différends. Trois autres protocoles sont en cours de négociation et seront finalisés d'ici Décembre 2020. Il s'agit des protocoles sur l'investissement, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle.

Mesdames et Messieurs ;

La ZLECAf n'est pas un programme isolé. Elle forme avec les autres plans et programmes de l'Union Africaine, un tout cohérent dans la perspective de renforcer l'intégration régionale et atteindre les objectifs de l'agenda 2063. Je citerai, pour rappel, les plans et programmes suivants :

- le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA),
- le programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA),
- le programme détaillé de développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) ;
- la vision Minière Africaine (VMA) ;
- le plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain (BIAT).

En liaison avec ces plans et programmes la ZLECAf constitue une source d'opportunités énormes pour les entreprises qui veulent investir en Afrique. Au titre des potentialités et des opportunités qu'offre la ZLECAf on peut citer sans être exhaustif l'investissement dans l'industrie, dans l'agriculture, dans les infrastructures, dans la finance et dans les services.

L'Afrique est actuellement le continent le moins industrialisé. Les produits manufacturés ne représentent que 15% du commerce intra-africain et notre continent reste un simple réservoir de matières premières pour les autres continents. La ZLECAf permettra de mettre fin à cette situation en offrant les possibilités de développer les chaînes de valeurs intra et inter Etats et partant à contribuer à améliorer la gouvernance économique mondiale. La ZLECAf favorisera ainsi la création des chaînes de valeur régionales. Grâce à cela, les petites et moyennes entreprises seront intégrées à des entreprises de plus grande taille pour renforcer leurs capacités de production et d'exportation visant tout le continent et le reste du monde.

En effet, l'Afrique dispose d'importantes réserves de minerais et d'un grand potentiel de production agricole et de production d'énergie hydraulique ainsi qu'une main d'œuvre qualifiée.

L'Afrique dispose de la moitié des réserves mondiales de terres arables non exploitées. L'agriculture et son exploitation intensive par un secteur privé national dynamique constitue à n'en point douter un moteur de la transformation économique du continent.

L'accélération de la transformation économique du continent à travers la création de la Zone de libre-échange continentale et la mise en œuvre des autres programmes de l'Agenda 2063 s'accompagnera nécessairement du développement d'un marché financier Africain et de l'accès accru de l'Afrique au marché financier mondial. En effet pour faire face aux besoins d'investissements importants que requiert cette transformation les entreprises et les Etats Africains auront recours au marché financier pour rechercher des ressources importantes et peu coûteuses. Du fait des économies d'échelle liées à la taille du marché, l'Afrique sera un marché à rentabilité élevée susceptible de drainer les ressources des marchés financiers internationaux.

Le transport, le tourisme, l'hôtellerie, l'assurance, le conseil aux entreprises connaîtront une progression fulgurante et constitueront une autre source d'opportunité pour les investisseurs internationaux que les entreprises américaines se doivent de saisir.

Au regard de ces potentialités et des progrès enregistrés en matière d'amélioration du climat des affaires par les pays africains rien ne s'oppose désormais à ce que les entreprises investissent en Afrique dans l'industrie, l'énergie, les chemins de fer, les routes, les ports et aéroports, la finance, et les services et qu'elles profitent de ce grand marché de plus de 1,2 milliards de consommateurs, en cours de construction que représente une Afrique unie et intégrée dans le cadre de la zone de libre-échange continentale.

C'est à cette condition que la gouvernance économique mondiale sera profitable à tout le monde y compris l'Afrique qui continue de souffrir des effets négatifs nés des déséquilibres qui caractérisent actuellement cette gouvernance. A cet égard, nos échanges cet après-midi nous permettront de nous poser les questions pertinentes de savoir si les progrès réalisés pour construire une gouvernance économique mondiale se sont-ils traduits par une régulation plus efficace de la mondialisation économique qui doit être une source d'accroissement de revenus, de création d'emplois, de promotion et d'autonomisation de la femme à l'économie et de construction d'une économie plus forte, plus stable et plus résiliente pour tous. Dorénavant et déjà, la tenue du forum du G20 qui permet aux pays émergents de se faire entendre constitue une avancée significative et une lueur d'espoir qui pointe à l'horizon.

Je vous remercie.

Problématiques